

Water Markers

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale Water Markers
Code du produit. EDF-1, EDF-3, EDF-F EDFM-1, EDFM-3, EDFM-F EMP-1, EMP-3, EMP-25T EPP-4, EPP-6, EPP-12, EPP-20, EPP-30

N° CAS Non applicable.

N° CE Non applicable.

No. D'Enregistrement d'REACH Pas connu.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée encre non permanente

Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société Shachihata Inc.
Adresse du Fabricant 4-69, Amazuka-cho, Nishi-ku,
Nagoya City,
451-0021, Japan
Code postal 451-0021
Téléphone: +81-52-521-3600
Fax +81-52-521-3899
Email chem-analysis@ngy.shachihata.co.jp
Heures de bureau

Fournisseur
Identification de la société CARPENTRAS SIGN
Adresse du Fournisseur PARC D'ACTIVITES DE RAGON
7 AVENUE DESCARTES
44119 TREILLIERES
FRANCE
Code postal 44119
Téléphone: 00 33 24014 2101
Fax 00 33 24014 2018
Email n.guillot@carpentras.fr
Heures de bureau

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence Pas connu.
Contacter Pas d'informations disponibles.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale Water Markers

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Mention(s) d'Avertissement Aucun.

Mention(s) de Danger Aucun.

Mention(s) de mise en garde Aucun.

2.3 Autres dangers

les bords tranchants peuvent causer des blessures

2.4 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Articles pour marqueur .

Water Markers

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Éthanol	64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43-XXXX	1-10	Flam. Liq. 2 H225	GHS02
dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5 01-2119489379-17-XXXX	5-35	Non classé	Aucun
poudre d'aluminium (stabilisée)	7429-90-5	231-072-3 01-2119529243-45-XXXX	1-5	Non classé	Aucun
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1 01-2119457435-35-XXXX	1-5	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
Noir de carbone	1333-86-4	215-609-9 01-2119384822-32-XXXX	1-15	Non classé	Aucun
diéthanolamine	111-42-2	203-868-0 01-2119488930-28-XXXX	0.1-3	Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 STOT RE 2 H373	GHS05 GHS08 GHS07

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Non requis normalement.
 Contact avec la Peau Non requis normalement. Laver la peau à l'eau.
 Contact avec les yeux Non requis normalement. En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.
 Ingestion Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.
 Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non requis normalement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Water Markers

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

encre non permanente

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m³)	Remarque:
Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
Noir de carbone	1333-86-4		3.5			
Diéthanolamine	111-42-2	3	15			
Titane (dioxyde de), en Ti	13463-67-7		10			
Aluminium (fumées de soudage)	7429-90-5		5			
Aluminium (métal)	7429-90-5		10			
Aluminium (pulvérulent)	7429-90-5		5			
1-méthoxy propane-2-ol	107-98-2	50	188	100	375	*
1-Methoxypropanol-2	107-98-2	100	375	150	568	IOELV, Skin

Région
EU
France

Source
EU Occupational Exposure Limits
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

Remarque
*
IOELV
Skin

Remarques
risque de pénétration percutanée
Indicative Occupational Exposure Limit Values.
The possibility of significant uptake through the skin.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Pas de recommandation particulière.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Non requis normalement.



Protection de la peau Non requis normalement.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.

Water Markers



Risques thermiques

Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La
Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide.
Odeur	Couleur : Divers .
Seuil olfactif	Pas connu.
pH	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
taux d'Évaporation	Pas connu.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité de vapeur	Pas connu.
Masse volumique (g/ml)	Pas connu.
Densité relative	Pas connu.
Solubilité(s)	Solubilité (Eau) : Insoluble dans l'eau. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de Décomposition (°C)	Pas connu.
Viscosité	Pas connu.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

10.5 Matières incompatibles

Pas connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

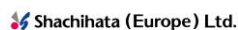
Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion	Non classé. Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 50000.00000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.



Water Markers

Données sur la sensibilisation de la peau	Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.
11.2 Autres informations	Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Une partie des composants sont biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information sur cette formulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

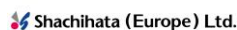
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION



Water Markers

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Éthanol (64-17-5), diéthanolamine (111-42-2), 1-méthoxy-2-propanol (107-98-2)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Noir de carbone (1333-86-4), 2,2'-iminodiéthanol (111-42-2), dioxyde de titane (13463-67-7)

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil Non indiqué

concernant les polluants organiques persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil Non indiqué

relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil Non indiqué

concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Règlements nationaux

Autres Pas connu.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger

Aucun.

GHS02: SGH: Flamme

GHS05: SGH: Corrosion

GHS07: SGH: Point d'exclamation

GHS08: SGH: Danger pour la santé

Classification des dangers

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
STOT rép., Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

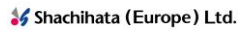
H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.



Water Markers

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mention(s) de mise en garde
Acronyme

Aucun.

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

CE : Communauté Européenne

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Shachihata Inc. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Shachihata Inc. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.